

HANS MAGNUS
ENZENSBERGER

Le doux monstre
de Bruxelles

ou

L'Europe
sous tutelle

nrf
GALLIMARD

DU MÊME AUTEUR

Aux Éditions Gallimard

POLITIQUE ET CRIME

LE BREF ÉTÉ DE L'ANARCHIE

LE NAUFRAGE DU TITANIC

EUROPE, EUROPE !

MÉDIOCRITÉ ET FOLIE

LA GRANDE MIGRATION suivi de VUES SUR LA GUERRE CIVILE

REQUIEM POUR UNE FEMME ROMANTIQUE

FEUILLETAGE

UNE FEMME À BERLIN

LE PERDANT RADICAL

MAUSOLÉE précédé de DÉFENSE DES LOUPS ET AUTRES POÉSIES

JOSÉPHINE ET MOI

HAMMERSTEIN OU L'INTRANSIGEANCE

Chez d'autres éditeurs

ESTERHAZY, *Éditions Solin*

L'EUROPE EN RUINE, *Éditions Actes Sud*

LE DÉMON DES MATHS, *Éditions Le Seuil Jeunesse*

CHICAGO BALLADE, *Éditions L'Esprit frappeur*

LES RÊVEURS DE L'ABSOLU, *Éditions Allia*

LES SEPT VOYAGES DE PIERRE, *Éditions Le Seuil Jeunesse*

LE DOUX MONSTRE DE BRUXELLES
OU
L'EUROPE SOUS TUTELLE

HANS MAGNUS ENZENSBERGER

LE DOUX MONSTRE
DE BRUXELLES
ou
L'EUROPE
SOUS TUTELLE

*Traduit de l'allemand
par Bernard Lortholary*

nrf

GALLIMARD

Titre original :

SANFTES MONSTER BRÜSSEL
ODER DIE ENTMÜNDIGUNG EUROPAS

© *Suhrkamp Verlag Berlin, 2011.*

© *Éditions Gallimard, 2011, pour la traduction française.*

I

Éloges

Les bonnes nouvelles sont rares, c'est donc par elles qu'il convient de commencer, même si tout reporter digne de ce nom préfère naturellement les mauvaises.

D'abord le fait le plus important : dans l'histoire de notre partie du monde, il n'y a que peu de décennies où la paix ait régné. Or, entre les États appartenant à l'Union européenne, on n'a pas vu éclater un seul conflit armé depuis 1945. Presque la durée d'une vie humaine : sans guerre ! C'est une anomalie dont notre continent peut être fier.

Mais nous pouvons aussi nous féliciter d'une série d'agréments où il ne s'agit pas de vie ou de mort. Ils vont tellement de soi, désormais, que nous ne les remarquons plus guère. Les personnes de moins de soixante ans ne peuvent pas se souvenir du mal qu'on avait, après la Seconde Guerre mondiale, pour se rendre dans un pays voisin. Un voyage à l'étranger était inimaginable sans une longue lutte avec la bureaucratie. Qui voulait franchir une frontière devait fournir les copies certifiées conformes d'invitations, remplir des demandes de visa en trois exemplaires, pour ensuite solliciter des permis

de séjour, se soumettre à des règlements compliqués en matière de devises et franchir une douzaine d'autres obstacles. Si l'on voulait recevoir un livre de l'étranger, cela exigeait toute une procédure auprès de la direction générale des douanes. Attendait-on un virement venant de France ou avait-on une facture à payer en Espagne, c'était une affaire d'État qui ne pouvait aboutir sans quantité de tampons administratifs. Tout cela n'est plus aujourd'hui qu'un pâle souvenir. Qui possède un passeport de la plupart des États membres peut habiter où il veut, sans faire la queue dans les services gérant les étrangers pour solliciter une autorisation de séjour ou un permis de travail. Il est même devenu possible, à quelques exceptions près, de brancher partout un appareil électrique sans avoir à transporter dans sa valise un arsenal d'adaptateurs divers. Et les frais de transactions financières ont aussi considérablement baissé en Europe, au grand dam des officines de change.

Bref, le processus de l'unification européenne a changé en mieux notre vie quotidienne. Économiquement, il a longtemps été un tel succès qu'aujourd'hui encore frappent à sa porte tous les candidats possibles et impossibles.

En outre, il faut savoir gré à nos protecteurs bruxellois d'être plus d'une fois vaillamment intervenus contre les cartels, les oligopoles, les trucages protectionnistes et les subventions abusives. Les tarifs téléphoniques! Les clauses en petits caractères dans les contrats, destinées à tromper les consommateurs innocents! La protection des non-fumeurs! Le petit prélèvement quand on retirait de l'argent aux distributeurs automatiques! L'Union veille à plus de transparence en ces matières.

C'est là un gros travail, qui ne va pas de soi. Les gouvernements nationaux se sont fait régulièrement escroquer par les géants mondiaux des industries pharmaceutiques et alimentaires, de l'énergie, de la finance et de la communication. Ce sont des adversaires disposant de moyens financiers énormes. Ils luttent âprement pour assurer les profits de leurs monopoles, ils brandissent la menace des pertes d'emplois et sont devenus des virtuoses de l'évasion fiscale. Aucun pays n'est plus capable isolément de leur tenir tête, de résister à leur chantage ni de les pénaliser à l'occasion. L'Union européenne s'est attaquée à d'autres problèmes encore, qui ne peuvent se résoudre que collectivement. Elle essaie depuis des années, sans remporter de succès décisif, de mettre fin au ridicule patchwork qui fait du contrôle de l'espace aérien européen un périlleux jeu de patience. Les trente-six organismes différents qui veillent sur lui, chacun par d'autres procédés et techniques, n'en sont pas moins défendus jusqu'à ce jour, par les instances militaires et civiles des États membres, avec une obstination coriace contre tout projet de simplification. Non seulement cette forme de contrôle aérien coûte plus de trois milliards d'euros par an, mais elle est un gouffre en matière de carburant et provoque encombrements et retards à perte de vue.

Fâcheuses sont aussi les conséquences de l'éternelle querelle sur les quotas de pêche et des attermoissements perpétuels sur la question des déchets nucléaires : autant de problèmes qu'aucun des États membres, pris isolément, ne peut ni ne veut manifestement résoudre. Mais l'Union a encore bien d'autres avantages à offrir. Dans les coins les plus reculés de l'Europe, on tombera

sur des panneaux annonçant que l'UE subventionne là quelque chose : la construction d'une autoroute, d'un pont, d'un bâtiment ou d'un organisme de recherche. Mais c'est surtout l'agriculture qui peut se féliciter de recevoir des subventions considérables. Les grandes exploitations, en particulier, puisent dans le plus gros pot du budget de Bruxelles ; la politique agricole dispose ainsi d'environ 59 milliards d'euros. Au second rang l'on trouve, avec 49 milliards d'euros, l'aide aux régions, avec au total 455 programmes. (La Cour des comptes a laissé tomber dans ces douceurs une goutte d'amertume : d'après elle, 36 % de ces projets ont été subventionnés sur des bases fausses.)

Néanmoins, il s'agit de bienfaits dont il n'y a pas lieu de rougir. Devrait-on, par conséquent, féliciter les gardiens bruxellois des beaux résultats qu'en dépit des « intérêts nationaux » jalousement défendus ils ont obtenus dans de nombreux domaines ? Ce n'est pas absolument nécessaire, car les organismes européens nous épargnent volontiers cette tâche et s'en chargent eux-mêmes.

II

Règles rhétoriques

Il est bien connu qu'aucun gouvernement ne saurait se passer de propagande, même si le terme déplaît; on préfère parler aujourd'hui de « communication ». L'Union européenne ne fait pas exception. Il y a déjà des années qu'elle investit fortement dans des films publicitaires et des portails Internet. Elle donne 5 millions d'euros de subvention à la chaîne Euronews, et 6 au réseau radiophonique Euranet, pourtant confidentiel. Le Parlement européen se paie aussi un canal télé à lui, qui lui coûte 10 millions, bien qu'il n'ait que peu de spectateurs. Ce qu'on peut y voir et y entendre fait souvent penser aux bulletins publiés par quelque palais monarchique. L'autocritique n'est pas le fort de nos gardiens.

La Commission dissimule habituellement, dans ses rapports sur le budget de l'Union, le montant des contributions nationales, « parce que des antieuropéens pourraient faire un mauvais usage de ces chiffres ». Qui veut trop en savoir sur ce point passe pour un ennemi. La Fédération de la fonction publique européenne, qui défend les intérêts des fonctionnaires et se pare, à la bruxelloise, du sigle FFPE, trouve que les cachotteries

ne vont pas encore assez loin. Elle a réclamé récemment, dans une lettre ouverte, que la Commission crée « une cellule spéciale dotée des moyens nécessaires, afin de réagir à toutes les attaques éhontées qui font du personnel de l'UE un bouc émissaire ». De telles diffamations sont dues, selon elle, à « des médias téléguidés par des lobbies antieuropéens ».

Ces *public relations* gesticulatoires ne sont pas dues seulement à la vanité outragée du corps des fonctionnaires. Elles servent aussi à compenser un déficit endémique en matière d'intégration. Car c'est un fait douloureux mais incontestable : il n'existe pas, à ce jour, une opinion publique européenne qui serait digne de ce nom. Dans le domaine des médias, chaque pays continue de voir midi à son clocher. C'est pourquoi les informations qui nous parviennent de Bruxelles sont à prendre avec précaution : plus la légitimité est mince, plus épaisse est la gelée dont l'entourent les *PR*.

Dans cette situation déplaisante, l'institution est de plus en plus tentée de prendre elle-même en main la formation de l'opinion. Pour ce faire, les sondages – à la différence des élections et des votes, toujours plutôt gênants pour les pouvoirs en place – rendent de bons services, du moins aussi longtemps qu'ils donnent des résultats qui plaisent à qui les a demandés.

« La solution, c'est davantage d'Europe », entend-on claironner dans le bureau de la vice-présidente, particulièrement soucieuse de communication. Elle se réfère aux résultats d'un sondage appelé *Euro-Barometer* et pratiqué deux fois par an à sa demande. Ces résultats ont été très bons pour la Commission. « 92 % des sondés souscrivent à la thèse selon laquelle les marchés

du travail doivent être modernisés et la priorité revenir à l'aide aux pauvres et aux exclus. À 90 %, les sondés veulent une économie consommant moins de matières premières et produisant moins de gaz à effet de serre. » Merveilleux résultats, qu'on améliorerait encore en demandant aux gens s'ils sont pour la guerre ou pour la paix, pour la maladie ou pour la santé, pour le dumping salarial ou pour de solides conventions collectives.

Selon d'autres enquêtes d'opinion, il n'y a pas lieu de pavoiser. Seulement 49 % des Européens jugent positive l'appartenance de leur pays à l'Union, et ils ne sont que 42 % à faire confiance aux institutions européennes.

Cela tient pour une bonne part au langage qui a cours chez elles. Même le traité de Lisbonne, cet ersatz de Constitution qui sert de base juridique à l'Union, se caractérise par le fait que sa lecture met devant d'insurmontables difficultés même le citoyen européen le mieux disposé. On dirait un barrage de barbelés. Des paragraphes comme celui-ci sont purement dissuasifs :

« Dans tout le traité, les mots "la Communauté" ou "la Communauté européenne" sont remplacés par "l'Union", les mots "des Communautés européennes" ou "de la CEE" sont remplacés par "de l'Union européenne" et l'adjectif "communautaire" est remplacé par "de l'Union", à l'exclusion de l'article 299, paragraphe 6, point c, renuméroté 311*bis*, paragraphe 5. En ce qui concerne l'article 136, premier alinéa, la modification qui précède ne s'applique pas à l'expression "charte communautaire"... »

Si même des juristes constitutionnalistes ont du mal à comprendre cette prose, ce n'est certainement pas un hasard. Il est hélas probable que c'est ce que veulent

ses auteurs. Lorsque le traité fut soumis à référendum en Irlande, en 2008, Charlie McCreevy, représentant irlandais au sein de la Commission, estima que, sur 4,2 millions d'habitants, 250 à peine avaient lu l'ouvrage et que moins de 25 l'avaient compris. Le résultat du référendum est bien connu.

Une comparaison avec la Constitution américaine montre qu'ici ce n'est pas seulement une question de charabia. Le simple volume du document est significatif. Il fait plus de 200 pages, et n'a été battu que par le projet (avorté) de Constitution de 2004, un pavé de 419 pages. « Par contre notre Europe ! » écrivait Gottfried Benn. « Beaucoup de non-sens, de jabolage : "La Vérité", œuvre d'une vie, cinq cents pages... La Vérité ne peut quand même pas être aussi longue ! »

D'autres dispositifs rhétoriques surprennent par leur surdité historique. L'exécutif de l'Union, qui de surcroît a seul l'initiative des lois dans presque tous les domaines et qui en tant que « gardien des traités » veille sur le respect de la législation européenne par les États membres, n'est pas composé de ministres, mais de commissaires. Sans doute les inventeurs de ce terme ne se sont-ils pas avisés des associations qu'il suscite en Europe. Outre que dans plus d'un pays l'on entend par là un policier enquêteur, c'est un terme administratif lourdement chargé de connotations politiques. Il y a eu des « commissaires du peuple » de 1917 à 1946 en Union soviétique ; dans l'Armée rouge, des « commissaires politiques » veillaient au respect de la ligne du parti ; en Allemagne, des « commissaires du Reich » furent dotés de grands pouvoirs, de 1871 à 1945, et, après l'agression contre l'Union soviétique, ce furent des « commissariats

du Reich» qui administrèrent l'Ukraine et les pays Baltes de 1941 à 1944. Que les fondateurs de l'Union n'aient pas songé à ces souvenirs aussi évidents que fâcheux ne fait pas douter de leurs bonnes intentions; cela témoigne seulement de leur amnésie historique.

Les proclamations émanant de Bruxelles prennent plus d'une fois des accents étrangement autoritaires. Ainsi : « L'action des services chargés de faire respecter la loi dans la période qui suit immédiatement l'entrée en vigueur de celle-ci est un facteur important aussi bien pour l'acceptation de la loi elle-même que pour le succès des mesures de surveillance et d'application futures. [...] Pour ce qui est de la répression active, de nombreux pays recommandent de donner un large écho aux poursuites engagées contre les contrevenants pour en accroître les effets dissuasifs. [...] Une réaction très ferme [...] donne un signal fort qui rend ensuite l'application de la loi plus facile. » Ces menaces ne sont pas extraites, comme on pourrait le supposer, des dispositions pénales d'exception en cas de guerre promulguées par le Reich en 1938, ni de l'arsenal juridique de la défunte RDA, mais d'une fort anodine recommandation du Conseil de l'UE qui figure dans le dossier interinstitutionnel n° 2009/0088 et qui, en vingt-quatre pages au total, se soucie de l'instauration d'environnements sans tabac. La Commission déclare être contrainte de recourir à des moyens draconiens, étant donné que « les politiques nationales reposant sur le volontariat se sont avérées inefficaces pour réduire l'exposition à la fumée de tabac ».

C'est qu'en effet « l'action de la Communauté [...] porte sur l'amélioration de la santé publique et la

prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine ». Personne ne peut rien trouver à y redire, à moins d'être possédé par l'instinct de mort. Il y a un commissaire à Bruxelles pour s'occuper de cela, même s'il a aussi d'autres tâches. Qu'il se nomme Dalli – équivalent allemand de « dare-dare » – ne change rien à l'affaire. Qu'il souhaite que les cigarettes, comme jadis les livres pornographiques et les préservatifs, ne soient plus vendues que sous emballage discret et en sous-main, pour protéger d'eux-mêmes les Européens en danger moral, il est vrai que cela rappelle les époques de l'absolutisme et les névroses obsessionnelles de l'Église catholique en matière de sexualité, mais cela n'est pas étonnant. En revanche, ce qui l'est davantage, c'est qu'il parle de 650 000 Européens qui, selon lui, seraient tués chaque année par le tabac. Cela fait l'effet d'un prodige statistique, car on nous dit que voilà quelques années le chiffre était exactement le même, bien qu'entre-temps la consommation de l'herbe en question ait beaucoup baissé. (La Commission a fait un autre miracle analogue avec sa campagne contre les microparticules, en affirmant que 310 000 citoyens étaient chaque année victimes de cet ennemi sournois.) À une interdiction générale des armes à feu et des motos, notoirement responsables les unes et les autres d'un accroissement de la mortalité, la Commission n'a pas pensé. Elle préfère suivre sur ce point le modèle des États-Unis d'Amérique, où à chaque coin de rue l'on peut acheter un pistolet-mitrailleur, mais où on n'a pas le droit de fumer une cigarette.

III

Les marottes de la Commission et de ceux qui la critiquent

Nos représentants à Bruxelles ne sont pas aimés. Du conseil des ministres jusqu'à la Commission, de la Cour de justice jusqu'au dernier fonctionnaire débutant à l'échelon le plus bas, leur réputation laisse à désirer. Mais d'où peut bien provenir cette ingratitude? À quoi tient cette aversion? Pourquoi la plupart des habitants du continent font-ils tout pour embêter leurs mandataires? Le nombre de ces mauvais joueurs pourrait bien atteindre plusieurs centaines de millions. À Bruxelles on s'étonne, on se prend la tête à deux mains, et l'on ne trouve pas la réponse.

Ce qui frappe, dans les critiques formulées par les factieux, c'est qu'elles s'en prennent de préférence à des aspects secondaires. Elles visent plutôt les symptômes que les causes de ce qui déplaît. C'est le cas de l'indignation, attisée par les médias, concernant ce que coûtent les fonctionnaires de l'Union. Les privilèges et avantages dont ils jouissent sont minutieusement énumérés. Les directeurs généraux de l'échelon de rémunération le plus élevé touchent, à ce qu'on dit, tout juste deux fois plus que les fonctionnaires comparables

en Allemagne. Dix pour cent de leur traitement échappent à l'impôt, de même que les défraiements de leurs éventuels déplacements, leurs indemnités de résidence, leurs suppléments familiaux. Qui travaille hors de son pays d'origine perçoit 16 % supplémentaires au titre de cette expatriation. Le régime des retraites est lui aussi enviable. Le départ à la retraite est normalement fixé à soixante-trois ans au plus tard, mais le fonctionnaire peut aussi choisir la préretraite dès cinquante-cinq ans. Un homme qui connaissait de l'intérieur la Commission a pu dire un jour que les bénéficiaires de tels avantages s'en trouvent tellement bien que « pour qu'ils quittent Bruxelles, il faudrait les y forcer manu militari ».

Voilà des arguments massifs, sans doute excessifs. Y prêtent surtout l'oreille tous ceux qui éprouvent à l'égard de « ceux d'en haut » un ressentiment de principe qui ne date pas d'hier. Il se fonde sur une expérience séculaire et peut facilement être instrumentalisé à tout moment. Pareille critique ne vise pas seulement les institutions transnationales. Dans n'importe quel pays, dès qu'il est question d'augmenter les indemnités des parlementaires ou les traitements des hauts fonctionnaires, les envieux poussent les mêmes hauts cris. Aucun démagogue, tant qu'il n'est pas lui-même au pouvoir, n'évoquera un seul instant le fait que dans toute administration, du chef de bureau au chef de gouvernement, on est dix ou cent fois plus mal payé qu'à la tête d'une grosse société ou d'une banque d'affaires – sans parler des idoles du grand public, chanteuses, footballeurs professionnels et animateurs de télévision, auxquels nul ne reproche les millions qu'ils gagnent.

Combien coûtent ceux que nous employons à

Bruxelles, à Strasbourg et à Luxembourg? Eh bien, c'est difficile à dire. Leur nombre exact, déjà, est impossible à fixer. Dans la presse, il oscille entre 15 et 40 000. Cela tient sans doute au fait qu'on met dans le même sac les fonctionnaires et les autres employés. Peut-être devrait-on s'en tenir aux chiffres figurant dans le rapport annuel de la Cour des comptes européenne? Selon elle, les frais de fonctionnement représentent 6 % du budget global. Ce qui ferait très exactement 8,2 milliards d'euros. D'un autre côté, des gens connaissant bien Bruxelles, mais aussi l'Autriche, affirment que l'administration de la ville de Vienne revient tout aussi cher que celle de l'Union européenne. Cela représenterait donc 11,3 milliards d'euros, environ 10 % du budget global (de 2009). Cela semble ahurissant, tant qu'on ne s'avise pas du fait qu'une grande ville doit assurer toutes sortes de missions que l'Union laisse à d'autres, comme l'enlèvement des ordures, les services sociaux et quantité d'autres postes budgétaires. Manifestement, ce sont les chausse-trappes de la statistique ou, pis encore, c'est la nature des choses qui fait que, pour le contribuable, toutes les dépenses administratives restent un grimoire indéchiffrable. En vérité, cela ne vaut pas que pour la ville de Vienne, mais également pour les services de l'Union européenne.

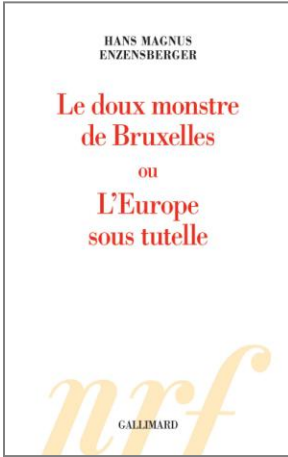
Dans ces conditions l'on aurait envie, au lieu de faire des reproches aux fonctionnaires européens, de prendre plutôt leur défense. Ce n'est certainement pas un plaisir que de passer une semaine de 60 heures dans un climat d'impopularité, de conflits internes, de blocages et d'intrigues, sans parler de cette déconnexion professionnelle avec la réalité, qui menace inéluctablement toute

classe politique et qui est encore accrue du fait de l'éloignement géographique par rapport aux autres habitants de notre continent. Il est mesquin et déplacé d'exiger qu'une existence à ce point digne de compassion soit, en plus, mal payée.

Un autre reproche qu'on fait volontiers à « Bruxelles » a beaucoup plus de poids. C'est la tendance qu'a la Commission à se mêler de la vie quotidienne des Européens. Sa manie de tout réglementer a de quoi rendre fous beaucoup de citoyens, mais elle s'explique facilement. Comme l'a remarqué un jour Robert Conquest, toute organisation bureaucratique se comporte comme si elle était dirigée par les agents secrets de ses adversaires. Cette forme d'auto-sabotage est déplorable, mais n'a rien d'un hasard ; car chaque extension de ses compétences promet à l'institution davantage de pouvoir, davantage d'argent et davantage de créations de postes. Personne, à ce jour, n'a proposé de meilleure explication de beaucoup de décisions prises par nos mandataires européens.

Dès aujourd'hui, et depuis le traité de Lisbonne, l'Union revendique les compétences suivantes : tout ce qui concerne le Marché commun, les domaines clés des politiques économique, sanitaire, industrielle, tout ce qui touche aux régions, à la formation, aux retraites et à la jeunesse. Environnement, climat, énergie, recherche, technologie, protection des consommateurs, immigration et asile, droit civil, droit pénal, sécurité intérieure : aucun domaine qui ne soit labouré, aucun œil qui reste sec. En outre, on a veillé à introduire une fâcheuse « clause de flexibilité », permettant à l'Union d'étendre au besoin ses compétences.

I. Éloges	9
II. Règles rhétoriques	13
III. Les marottes de la Commission et de ceux qui la critiquent	19
IV. Coups d'œil dans les étages directoriaux	29
V. Esprit de corps	37
VI. Rappels des débuts de l'histoire	43
VII. <i>It's the economy, stupid!</i>	51
VIII. L'entrée dans un âge post-démocratique	59
IX. Conversation entre A (M. de ***, de la Commission) et B (l'auteur) dans la Fattoria del Chianti, rue Archimède à Bruxelles	73
<i>Quelques sources</i>	83



**Le doux monstre
de Bruxelles
ou
L'Europe sous tutelle
Hans Magnus
Enzensberger**

Cette édition électronique du livre
Le doux monstre de Bruxelles ou L'Europe sous tutelle
de Hans Magnus Enzensberger
a été réalisée le 28 octobre 2011
par les Éditions Gallimard.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782070134991 - Numéro d'édition : 185071).

Code Sodis : N49949 - ISBN : 9782072449932

Numéro d'édition : 232866.